



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2024/4061/176 du 27 novembre 2024, le Ministre du Travail a autorisé

**l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE à exploiter un ascenseur à Pétange, rue Mathias Adam n° 1.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 12 décembre 2024 au 21 janvier 2025 inclus).**

Pétange, le 9 décembre 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,